

Préface

Le risque zéro n'existe pas.

Vivre à proximité de certains risques est le quotidien de beaucoup d'habitants du département de la Vienne. Afin d'appréhender la réalité du danger et anticiper les crises il est nécessaire de travailler sur chaque risque en combinant le souci de la prévention et la qualité de l'intervention.

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Cette protection s'appuie sur trois principes essentiels : connaître, prévoir et se préparer. La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile veut faire de chacun d'entre nous un acteur de sa propre sécurité. C'est pourquoi, la connaissance du risque doit être appréhendée avec sérénité et détermination.

Cela ne peut se faire qu'au moyen d'une information préventive de qualité.

Le dossier départemental sur les risques majeurs est le socle de l'information préventive. Par risque majeur, on entend un incident d'origine naturelle ou humaine dont les effets impliquent un grand nombre de personnes et qui occasionne des dommages graves et conséquents. Un recensement des risques matériels et technologiques a permis de déterminer ceux qui constituent des risques majeurs et d'identifier les communes exposées.

Ce document pourra être consulté librement dans toutes les communes du département. Pour les maires qui sont directeurs des opérations de secours sur le territoire de leur commune, il s'agit d'un outil majeur qui leur permettra d'élaborer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Par ailleurs, ils pourront utilement prendre en compte ces informations pour établir leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Cinq risques naturels et quatre risques technologiques ont été retenus dans le département de la Vienne. Ils sont le reflet de la géographie, de la géologie et de la volonté de ce département d'allier tradition et modernité technologique.

La présence de risques majeurs n'affecte en rien la douceur et la qualité de la vie dans le département de la Vienne. Leur connaissance est une garantie de mieux vivre ensemble.

le Préfet de la Région Poitou-Charentes,

Préfet de la Vienne



Bernard NIQUET